

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 NOVEMBRE 2018**

=====

L'an deux mille Dix Huit, le Huit Novembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 Octobre 2018.

=====

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

**Présents** : Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET – Annie NAVEL - Nathalie VARIGNIER – Philippe JANODY – André VAUBOIN - Jacques SAVEY – Dominique BESSON

**Excusés** : Colette Raffier – Guy Doléatto

**Procurations** : M-Claude Savey-Garet donne procuration à Daniel Mathieu à partir de 21 h 30

**Nombre de votants en début de séance** : 08

**Mme Annie Navel est nommée secrétaire de séance.**

-----

**1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018**

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018**

*Ecommunale cadastrée n° 965, Mr André Vauboin demande de revoir la hauteur du faîte à 11 mètres prévue par le PLU.*

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 26 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**3) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **4) TRAVAUX DU FOUR DE ROUGEMONT :**

Pour engager la décennale, il fallait missionner un avocat.

Guy a consulté un avocat conseil à Nantua, qui a indiqué deux avocats sur Bourg en Bresse.

Le Conseil Municipal décide de ne pas engager de procédure, et décide de consulter des entreprises de maçonnerie pour demander des devis de démolition de la dalle.

Le Conseil Municipal réfléchira ensuite sur la réfection de la toiture.

#### **5) SALLE POLYVALENTE : MODALITES MENAGE, CAUTION ET MONTANT DE LOCATION POUR 2019 :**

Lors de la réunion de conseil municipal du 20 Septembre dernier, il avait été décidé d'augmenter le montant de la caution pour la location de la salle polyvalente de 500 à 1000 €. Le chèque de caution devra obligatoirement être joint lors de la signature de la convention. Dans le cas contraire, la location sera annulée.

Compte tenu des différents aménagements réalisés, il est proposé d'augmenter également le montant de la location qui est de 200 € par week end et de le fixer à 250 €.

En ce qui concerne le ménage, il est décidé que les modalités de changent pas. Le ménage reste à la charge des personnes ou associations qui auront occupés la salle polyvalente.

Cette clause sera précisée dans la convention de location. En cas de refus, la salle polyvalente ne sera pas louée.

#### **6) ASTREINTES DE DENEIGEMENT HIVER 2018/2019 DE L'EMPLOYE COMMUNAL**

Le Maire rappelle que Jean-Claude Durochat est tenu d'effectuer une permanence à domicile pendant les week end en vue de répondre aux nécessités urgentes de service durant la période hivernale, pour assurer le déneigement. Il peut ainsi prétendre à une indemnité d'astreinte. Cette indemnité d'un montant de 116,20 € , lui sera attribuée un week end sur deux du Vendredi 7 décembre 2018 au Dimanche 3 Mars 2019.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

#### **7) DENEIGEMENT HIVERS 2018/2019 :**

Eric Goyet ne souhaitant plus se charger du déneigement de la commune en alternance avec l'employé communal, renseignements sera pris auprès du Centre de Gestion, pour les interroger sur la mise en place d'astreintes supplémentaires de l'agent communal.

## **8) SIGNATURE ELECTRONIQUE : DELIBERATION A PRENDRE AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

### **La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :**

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité.

### **La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2)**

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention du CDG01.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain, et demande à Mr le Maire d'interroger le Centre de Gestion sur le coût de cette prestation.

## **9) POINT D'INFORMATION SUR L'ECOLE**

M-Claude Savey-Garet fait le compte rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 5 novembre. Installation du Conseil d'Ecole avec 44 votants sur 58 inscrits. Les délégués pour Aranc sont Karine Pallet, Anne Julliard et Christelle Mitermique

La directrice Sandra Pallet a présenté le règlement intérieur. Question posée : les vaccins sont-ils obligatoires ? A l'inscription à l'école, ils le sont.

Bilan de la rentrée : A Aranc une AVS (Pascale Agaty) intervient tous les matins.

Les effectifs : 55 élèves

Le projet de classe : pour les maternelles : promenade aux alentours d'Aranc (manque d'accompagnants) ; pour la Grande Section : le jardin. Projet cinéma : réaliser un film d'animation sur les légendes.

Un concert aura lieu le 7 juin par une chorale (thème le cinéma) financé par la COM/COM.

Les rencontres et sorties avec le réseau Plum-Petits sont suspendues pour le moment.

Projet du 11 novembre : sur Aranc 4 élèves seront présents et liront les cartes postales de Poilus.

Reprise de la piscine en mars 2019.

Périscolaire : projet avec les cartes postales.

Le livret sur le comportement envoyé dans les carnets scolaires n'a pas été validé par le SIVU.

Le Président Christophe Guillet et M-Claude rencontreront les ATSEM jeudi 15 novembre pour en discuter et pour faire le bilan d'évaluation.

Service minimum : inutile car pas d'accueil des enfants.

Une demande de stage de 4 semaines par Molly Mathieu en restauration scolaire de 11 h à 14 h 30. Elle débute le lundi 12 novembre. Carine Moret sera son maître de stage.

Au cours des vacances de la Toussaint, rangement du grenier avec les enseignantes et nettoyage des sols de la classe du rez de chaussée et de la cantine avec la machine par l'employé communal.

*M-Claude Savey-Garet quitte la séance du Conseil Municipal à 21 h 30 et donne procuration à Daniel Mathieu pour la suite de l'ordre du jour.*

#### **10) POINT D'INFORMATION SUR LE PLU**

Une réunion s'est tenue le mardi 6 Novembre (Guy et Nathalie présents). Finalisation du règlement de la zone 1AU avec ses OAP.

Si le PLU est accordé, la commune pourra acquérir le terrain de Michel Besson.

La prochaine réunion aura lieu le 4 décembre à 9 heures pour finalisation.

#### **11) POINT D'INFORMATION SUR LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, Haut Bugey Agglomération propose aux communes de passer un marché public permettant de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) mutualisé, ce qui permettrait de rationaliser les coûts de la prestation et sécuriser les pratiques.

Chaque commune intéressée par ce marché financera la prestation de service lui incombant selon une clé de répartition à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette démarche et d'intégrer la commune d'Aranc au marché de désignation d'un DPDO mutualisé.

#### **12) QUESTIONS DIVERSES**

##### ❖ Cérémonie du 11 novembre :

- 15 h Monument de Résinand
- 15 h 30 Monument d Aranc
- 16 heures exposition et films salle polyvalente
- 17 h 30 pot de l'amitié

❖ Sapins de Noël : la coupe des sapins de Noël aura lieu le samedi 17 novembre à 9 heures avec Dominique, Philippe et Jacques.

❖ Repas de fin d'année : il aura lieu le mercredi 12 décembre

❖ Date des vœux 2019 : ils auront lieu le Dimanche 6 Janvier 2019 à 11 heures.

- ❖ Conseil Municipal : aura lieu le Jeudi 29 novembre 2018 à 20 h 30
- ❖ Inscription d'André Vauboin pour un voyage d'étude organisé par FIB01 dans les Vosges sur le bois de hêtre (construction en bois) les 15 et 16 Novembre.
- ❖ Travaux du Marais : une vidéo par drone a été réalisée et est visionnée à la fin du Conseil Municipal.

**SEANCE LEVEE A 23 H 30**

Le Maire,

Daniel MATHIEU